



Fiche Signalétique

Section 1 : Identification du produit et de l'entreprise

Nom du produit : Silicone bleue RTV (pressurisée)

Numéro(s) de produit : 14057

Utilisation du produit : Produit d'étanchéité et d'adhésion

Coordonnées du fabricant / fournisseur :

Aux États-Unis :

CRC Industries, Inc.

885 Louis Drive

Warminster, PA 18974

www.crcindustries.com

1-215-674-4300 (Généralités)

800- 521-3168 (Technique)

800-272-4620 (Service à la clientèle)

Au Canada :

CRC Canada Co.

2-1246 Lorimar Drive

Mississauga, Ontario L5S 1R2

www.crc-canada.ca

1-905-670-2291

Au Mexique :

CRC Industries Mexico

Av. Benito Juárez 4055 G

Colonia Orquídea

San Luís Potosí, SLP CP 78394

www.crc-mexico.com

52-444-824-1666

Urgence 24 heures – CHEMTREC : 800-424-9300 ou 703-527-3887

Section 2 : Identification des risques

Vue d'ensemble des risques

AVERTISSEMENT : Contenu sous pression. Le produit non durci peut provoquer l'irritation des yeux.

Apparence et odeur : Pâte bleue, odeur de l'acide acétique

Effets potentiels sur la santé :

EFFETS AIGUS :

YEUX : Un contact direct peut provoquer une irritation modérée.

PEAU : Peut causer une irritation modérée.

INHALATION : Irrite très légèrement les voies respiratoires.

INGESTION : Une exposition de courte durée n'a pas d'effets notables.

EFFETS CHRONIQUES : Inconnu

ORGANES VISÉS : Inconnu

État physique aggravé par exposition : Inconnu

Se reporter à la section 11 pour les renseignements sur la toxicologie et la cancérogénicité

Section 3 : Composition / Renseignements sur les ingrédients

COMPOSANT	NUMÉRO CAS	% par pds
Polydiméthylsiloxane hydroxylé	70131-67-8	50 - 70
Silice, amorphe	7631-86-9	10 - 13
Ethyltriacétoxysilane	17689-77-9	1 - 5
Méthyltriacétoxysilane	4253-34-3	1 - 5
Azote	7727-37-9	5

Section 4 : Premiers soins

- Contact oculaire : Asperger immédiatement avec beaucoup l'eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin, si l'irritation persiste.
- Contact cutané : Retirer les vêtements contaminés et laver la zone touchée avec du savon et de l'eau. Consulter un médecin, si l'irritation persiste. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- Inhalation : Déplacer la personne à l'air frais. Maintenir la personne calme. Si la personne ne respire pas, donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Communiquer avec un médecin.
- Ingestion : Les premiers soins ne sont pas nécessaires.
- Avis aux médecins : Soigner en fonction de la condition du patient et des caractéristiques de l'exposition.

Section 5 : Mesures en cas d'incendie

Propriétés d'inflammabilité : Ce produit est ininflammable conformément à la définition de l'inflammabilité pour aérosol. (Vous reporter à 16 CFR 1500.3(c)(6)).

Point d'éclair	Aucune	Limite d'explosion supérieure	ND
Température d'autoallumage :	ND	Limite d'explosion inférieure	ND

Données pour incendie et explosion :

- Moyen d'extinction approprié : Employer un moyen d'extinction approprié pour une attaque concentrique. Les produits chimiques secs, la vaporisation d'eau ou de la mousse peuvent être nécessaires.
- Produits de combustion : Oxydes de carbone et traces des composés de carbone à moitié brûlé.
- Risques d'explosion : Les contenants aérosols peuvent, lorsqu'ils sont exposés à la chaleur d'un feu, accumuler de la pression et exploser.
- Protection des pompiers : Les pompiers doivent porter des appareils respiratoires autonomes, approuvés par NIOSH pour la protection contre la suffocation et la décomposition toxique possible des produits. Une protection oculaire et cutanée doit être fournie. Utiliser un vaporisateur d'eau pour maintenir les contenants exposés à l'incendie et pour affaiblir les vapeurs pouvant se former lors de la décomposition du produit.

Section 6 : Mesures en cas de fuites accidentelles

- Précautions personnelles : Utiliser les mesures de protection personnelle recommandées à la Section 8.

Précautions pour l'environnement : Prendre les précautions nécessaires pour éviter la contamination du sol et des surfaces d'eau. Ne pas vidanger dans les égouts ni les collecteurs d'eau pluviales.

Méthodes de confinement et de nettoyage : En cas de déversements mineurs, nettoyer ou racler le matériau et l'emballage pour toute élimination. En cas de déversements importants, ventiler la zone avec de l'air frais. Dans un espace confiné ou dont la circulation d'air est limitée, les nettoyeurs doivent porter une protection respiratoire appropriée. L'utilisation de détergents, de solvants, ou de la vapeur peut s'avérer nécessaire pour le nettoyage final.

Section 7 : Entreposage et manipulation

Procédures de manipulation : Utiliser une ventilation appropriée. Le produit émet de l'acide acétique lorsqu'il est exposé à l'eau ou à l'air frais. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Faire preuve de prudence autour d'équipement sous tension. Le contenant métallique devient conducteur lorsqu'il est en contact avec une charge. Ceci peut entraîner un choc électrique ou une gerbe de feu blessant l'utilisateur. Les directives d'utilisation du produit se trouvent sur l'étiquette du produit.

Procédures d'entreposage : Conserver dans un endroit frais et sec, à l'abri des rayons du soleil. Les boîtes d'aérosol doivent être conservées à une température inférieure à 120 °F/ 49 °C afin d'éviter la rupture des boîtes.

Niveau d'entreposage d'aérosol I

Section 8 : Contrôles d'exposition / Protection personnelle

Directives sur l'exposition :

COMPOSANT	OSHA		ACGIH		AUTRE		UNITÉ
	TWA	STEL	TWA	STEL	TWA	SOURCE	
Polydiméthylsiloxane hydroxylé	NE	NE	NE	NE	NE		
Silice, amorphe	NE	NE	NE	NE	NE		
Ethyltriacétoxysilane	NE	NE	NE	NE	NE		
Méthyltriacétoxysilane	NE	NE	NE	NE	NE		
Azote	NE	NE	NE	NE	NE		
N.E. Non établi (C) Ceiling (plafond) (S) – skin (peau) (V) – Vacated (libre)							

Contrôles et protection :

Contrôles techniques : L'aire doit être suffisamment aérée. De l'acide acétique se forme lorsqu'il est en contact avec de l'eau ou de l'air humide. Un appareil d'aspiration local est habituellement préféré, car il permet de contrôler les émissions d'un contaminant à la source, empêchant sa dispersion dans l'aire de travail. Si nécessaire, utiliser des moyens mécaniques pour maintenir les niveaux de vapeur en dessous des directives d'exposition. Dans un espace confiné, observer les règlements OSHA en vigueur.

Protection respiratoire : Aucune requise pour un travail effectué sous une ventilation adéquate. S'il n'est pas possible d'avoir des contrôles mécaniques ou si l'exposition dépasse les limites d'exposition permises, utiliser un respirateur à cartouche filtrante approuvé par NIOSH avec une cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques. Une surveillance de l'air est indispensable pour établir les niveaux d'expositions des employés. Utiliser un appareil respiratoire autonome dans les espaces confinés et en cas d'urgence.

Protection visuelle/ faciale : Sous des conditions normales, porter des lunettes de protection. En cas de probabilité raisonnable de contact avec le liquide, porter des lunettes protectrices contre les agents

chimiques.

Protection cutanée : Utiliser des gants de protection tels que Silver Shield® ou 4H®. Utiliser, également, un survêtement de protection en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Section 9 : Propriétés physiques et chimiques

État physique : Pâte

Couleur : Bleue

Odeur : odeur d'acide acétique

Seuil d'odeur : ND

Gravité particulière : 1.007

Point d'ébullition initial : ND

Point de congélation : ND

Pression de vapeur : ND

Densité de vapeur : ND (air = 1)

Taux d'évaporation : lent

Solubilité : insoluble dans l'eau

Coefficient de distribution eau/huile : ND

pH: NA

Composés Organiques volatiles Pds % : < 3.0 g/L: 29 lb/gal: 0.225

Section 10 : Stabilité et réactivité

Stabilité : Stable

Conditions à éviter : Ne pas exposer le contenant à de températures extrêmes.

Matériaux incompatibles : Des matériaux oxidants peuvent provoquer une réaction. L'eau, l'humidité, ou l'air frais peuvent former des vapeurs dangereuses.

Produits à décomposition dangereuse : La décomposition thermique de ce produit dans les conditions de chaleur excessive ou d'incendie peut générer les produits suivants : oxydes de carbone, formaldéhyde, hydrogène, dioxyde silicé, oxydes métalliques.

Possibilité de réactions dangereuses : Non

Section 11 : Information toxicologique

Ce produit n'a pas subi d'études toxicologiques à long terme. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

Toxicité aigue :

Composant	Oral LD50 (rat)	Dermique LD50 (lapin)	Inhalation LC50 (rat)
Polydiméthylsiloxane hydroxylé	>15,400 mg/kg	>2 g/kg	> 8 750 mg/m ³ /7H
Silice, amorphe	Aucunes données	Aucunes données	Aucunes données
Ethyltriacétoxysilane	Aucunes données	Aucunes données	Aucunes données
Méthyltriacétoxysilane	2,060 mg/kg	Aucunes données	Aucunes données
Azote	Aucunes données	Aucunes données	Aucunes données

Toxicité chronique :

<u>Composant</u>	<u>OSHA Carcinogène</u>	<u>IARC Carcinogène</u>	<u>NTP Carcinogène</u>	<u>Irritant</u>	<u>Sensibilisateur</u>
Polydiméthylsiloxane hydroxylé	e Non	e Non	e Non	Inconnu	Inconnu
Silice, amorphe	Non	Non	Non	E & S (modéré)	Inconnu
Ethyltriacétoxysilane	Non	Non	Non	Inconnu	Inconnu
Méthyltriacétoxysilane	Non	Non	Non	Inconnu	Inconnu
Azote	Non	Non	Non	Non	Inconnu

E – Œil	S – peau	R - Respiratoire
---------	----------	------------------

Toxicité reproductive : Aucune information disponibleTérogénicité : Aucune information disponibleMutagénicité : Aucune information disponibleEffets synergétiques : Aucune information disponible**Section 12 : Information écologique**

Ce produit n'a pas subi d'études écologiques. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

Écotoxicité : Aucune information disponible

Persistance / Dégradabilité : Aucune information disponible

Bioaccumulation / Accumulation: Aucune information disponible

Mobilité dans l'environnement : Aucune information disponible

Section 13 : Élimination

Classification déchets : Le produit dispersé n'est pas un déchet dangereux RCRA. (Vous reporter 40 CFR Part 261.20 – 261.33) Les contenants vides peuvent être recyclés.

Toutes les activités d'élimination doivent respecter les réglementations fédérales, provinciales et municipales. Les réglementations municipales peuvent être plus rigoureuses que les exigences fédérales ou provinciales.

Section 14 : Information pour le transport

Département des transports É.-U. (terre) UN1950, Aérosols, ininflammable, 2.2, Quantité limitée**

ICAO/IATA (air) : UN1950, Aérosols, ininflammable, 2.2, Quantité limitée

IMO/IMDG (eau) : UN1950, Aérosols, 2.2, Quantité limitée

Réserves spéciales **Ce produit peut être classé et étiqueté comme « Bien de consommation, AAR-D » pour le transport par voie terrestre nationale.

Section 15 : Réglementation**Règlements fédéraux É.-U. :**

Toxic Substances Control Act (TSCA) (Loi réglementant les substances toxiques) :

Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire TSCA ou exemptés.

Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act (CERCLA) :

Il existe des quantités à déclarer pour les ingrédients suivants : Aucune

Le National Response Center (800-424-8802) ou votre comité d'organisation en cas d'urgence local doit être immédiatement avisé de tous déversements ou fuites suite à la perte de l'un des ingrédients dont la quantité doit être déclarée.

Superfund Amendments Reauthorization Act (SARA) Titre III :

Section 302 Substances extrêmement dangereuses (EHS) : Aucune

Section 311/312 Catégories de danger :	Risque d'incendie	Non
	Risque réactif	Non
	Libération de pression	Oui
	Risque aigu pour la santé	Oui
	Risque chronique pour la santé	Non

Section 313 Produits chimiques toxiques : Ce produit contient les substances suivantes qui doivent être reportées selon la section 313 du titre III de la loi SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) de 1986 et 40 CFR Part 372 :
Aucune

Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique :

Section 112 Polluants atmosphériques dangereux : Aucune

Occupational Safety and Health Administration :

Ce produit est réglementé par selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses.

Règlements d'états É.-U. :

Loi de Californie sur l'eau potable et les toxiques (Prop 65) :

Ce produit peut contenir les produits chimiques suivants, reconnus par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer, des déficiences de naissance et autre danger pour la reproduction:

Aucune

Règlements COV sur les biens de consommation :

Dans les États soumis à la réglementation COV sur les produits de consommation, ce produit est conforme comme Produit d'étanchéité et de calfat.

Droit fédéral à connaître :

New Jersey : 70131-67-8, 7631-86-9, 17689-77-9, 4253-34-3, 7727-37-9

Pennsylvanie : 70131-67-8, 7631-86-9, 7727-37-9

Massachusetts : 7631-86-9, 7727-37-9

Rhode Island : 7727-37-9

Réglementation canadienne :

Règlements sur les produits contrôlés :

Ce produit a été classé conformément aux critères de risque des règlements sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient toutes les informations requises par les règlements des produits contrôlés.

Classe de risque SIMDUT : A

Inventaire LIS canadien : Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire LIS ou exemptés.

Réglementation Union Européenne :

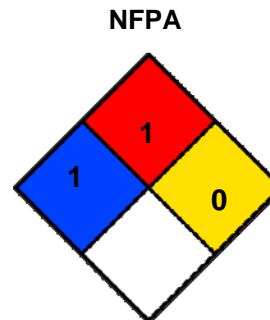
Conformité RoHS : Ce produit est conforme à la Directive 2002/95/EC du Parlement européen et du Conseil du 27 janvier 2003. Ce produit ne contient aucune des substances interdites telles qu'énumérées à

l'article 4(1) de la directive RoHS.

Réglementation complémentaire : Aucune

Section 16 : Autres informations

HMIS® (II)	
Santé :	1
Inflammabilité :	1
Réactivité :	0
EPP :	B



Valeur nominale entre 0 (aucun danger) à 4 (danger grave)

Préparé par : Michelle Rudnick
 N° CRC : 14057
 Date de révision : 02/25/2013

Modifications depuis la dernière révision : Section 9 : Gravité particulière
 Composés Organiques volatiles

L'information contenue sur ce document concerne ce matériau en particulier, tel que fourni. Elle peut devenir non valide s'il est utilisé en combinaison avec tout autre matériau. Cette information est exacte selon les connaissances de CRC Industries ou l'exactitude des sources mises à la disposition de CRC. Avant d'utiliser un produit, lire attentivement les avertissements et directives sur l'étiquette. Pour obtenir des précisions sur toute information contenue sur cette fiche signalétique, veuillez vous adresser à votre superviseur, à un professionnel de la santé et de la sécurité ou aux Industries CRC.

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists
 CAS : Registre CAS
 CFR : Code des règlements fédéraux
 DOT : Département des transports
 LIS : Liste intérieure des substances
 g/L : Grammes par litre
 HMIS : Système d'identification des matériaux dangereux
 IARC : Agence internationale pour la recherche sur le cancer
 IATA : Association du transport aérien international
 OACI : Organisation de l'aviation civile internationale
 IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses
 OMI : Organisation maritime internationale
 lb/gal : Livres par gallon
 CL : Concentration létale
 DL : Dose létale

NA : Non applicable
 ND : Non défini
 NIOSH : National Institute of Occupational Safety & Health
 NFPA : National Fire Protection Association
 NTP : Programme national de toxicologie
 OSHA : Occupational Safety and Health Administration
 PMCC : Méthode Pensky-Martens en vase clos
 EPP : Équipement de protection personnelle :
 Ppm : Parties par million
 RoHS : Restriction des substances dangereuses
 STEL : Limite d'exposition de courte durée
 TCC : Méthode Tagliabue en vase clos
 TWA : Moyenne pondérée dans le temps
 SIMDUT : Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail